

# ***SNPF Flash info***

***Bulletin d'information des pédiatres du mardi 2 décembre 2025***

## **Pourquoi se mobiliser? Tous ? Maintenant ?**

Nous traversons une période politique particulièrement préoccupante, marquée par une vision défavorable - parfois même agressive - envers la médecine libérale. Cette orientation se traduit par un affaiblissement programmé du secteur 1 et par une véritable discrimination à l'encontre du secteur 2.

Le SNPF partage pleinement votre indignation. Une riposte est engagée, dont l'intensité évoluera en fonction des événements et du parcours parlementaire. Soyez assurés que le **SNPF** reste totalement mobilisé.

## **Pourquoi les médecins font-ils grève ?**

La mobilisation actuelle n'a pas pour but de défendre des intérêts catégoriels, mais de préserver un système de soins déjà fragilisé et d'alerter sur les conséquences du PLFSS 2026 pour l'accès aux soins de l'ensemble de la population.

### **1. Un cadre conventionnel fragilisé : un risque majeur pour l'organisation des soins.**

- Rupture persistante du dialogue entre la C<sup>NAM</sup> et les représentants de la profession.
- Possibilité, introduite par le PLFSS 2026, de modifier ou de réduire les tarifs des actes, voire supprimer un acte en dehors de toute convention.

➔ **C'est l'un des fondements de la médecine libérale qui vacille :  
la convention nationale, garante de stabilité, de visibilité et d'égalité d'accès pour les patients.**

### **2. Pour les pédiatres de maternité : un sommet d'hypocrisie et de désinformation.**

Un contre-amendement déposé *in extremis* par **M<sup>me</sup> Anne BERGANTZ** a conduit à la suppression de l'article 42 bis, pourtant porté et documenté par les pédiatres de maternité et les sénateurs.

Le plus choquant n'est pas la suppression elle-même, mais la justification avancée :

• Affirmation selon laquelle nos difficultés n'auraient jamais été signalées au niveau national - ce qui est faux. Depuis 2016, nous avons alerté à plusieurs reprises l'Assurance maladie, la **DSS**, les cabinets ministériels et les parlementaires.

• Source de difficulté pour les vaccins qui seront réalisés après l'âge de 1 mois, ce qui montre sa méconnaissance du dossier.

• Présentation de nos difficultés comme « exceptionnelles » et affirmation que le système actuel fonctionnerait déjà suffisamment bien, révélant une méconnaissance profonde et un mépris inquiétant de notre travail.

- **Ce vote donne un message clair :**
- **Notre parole n'est pas entendue.**
  - **Notre expertise est ignorée.**
  - **Notre travail est minimisé.**
- **La priorité semble être l'équilibre administratif des caisses,**  
plutôt que l'amélioration des soins au nouveau-né.

### 3. Un modèle économique menacé.

La question n'est pas celle des honoraires : c'est la survie même des cabinets qui est en jeu, notamment dans les zones déjà fragiles.

- Pour le secteur 1 : augmentation des charges et des impôts.
- Pour le secteur 2 :
  - \* Renégociation contrainte de l'OPTAM.
  - \* Limitation des compléments de rémunération.
  - \* Interdiction d'accès au secteur 2 pour les nouveaux installés.
  - \* Mesures assimilables à une surtaxation de l'activité.
- \* Pour le secteur 3 : prescriptions non remboursées, pénalisant directement les patients.

- **Un modèle instable conduit inévitablement à moins de cabinets, et donc à moins de médecins disponibles.**

### 4. Une menace supplémentaire pour la démographie médicale.

Plusieurs mesures du PLFSS 2026 ont un effet dissuasif :

- Limitation de l'accès au secteur 2 pour les nouveaux médecins.
- Restrictions sur le cumul emploi-retraite.

L'article 43 du PLFSS 2026 réforme le dispositif de cumul emploi-retraite, y compris pour les professionnels libéraux (médecins). Concrètement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour les nouveaux retraités :

- \* Avant 64 ans : la pension de retraite est intégralement supprimée en cas de reprise d'activité - dès le premier euro de revenu professionnel.
- \* Entre 64 et 67 ans : la pension est réduite de 50 % du montant de l'activité qui dépasse un seuil annuel (proposé à ~7 000 € / an, à confirmer par décret).
- \* À partir de 67 ans : cumul "libre" possible - pension + revenus professionnels - sans réduction, et possibilité d'acquérir droits pour une « seconde retraite ».

- ➡ **Conséquences prévisibles :**
- Peu de médecins poursuivront leur activité dès lors qu'ils auront une retraite conforme à leur attente. Beaucoup au contraire, partiront dès qu'il le pourront.
  - **Baisse des installations et effondrement des vocations.**

Dans un contexte déjà marqué par la pénurie médicale,  
ces mesures accentuent la crise au lieu de la résoudre.

---

## 5. Une désorganisation croissante du système de soins.

Certaines spécialités à plateau technique lourd, comme la radiologie, sont directement menacées.

- ➡ **Risques :**
- Fermetures de centres de proximité.
  - Augmentation des distances pour accéder aux examens.
  - Allongement des délais.
  - Aggravation des inégalités territoriales.

---

## 6. « Pas de médecine sans médecin ».

Certaines mesures envisagent d'organiser le parcours de soins autour du pharmacien, en marginalisant le rôle du médecin.

- ➡ **Cela brouille les responsabilités, fragilise la cohérence du parcours de soins, et ne répond pas aux besoins de santé de la population.**
- 

## La riposte

### 1. Appel unitaire à la mobilisation générale.

Les syndicats, associations étudiantes et organisations d'internes s'unissent pour :

- Soutenir la grève initiée dans le Sud-Est à partir du 3 décembre.
- Refuser la signature des contrats d'engagement France Santé.
- Soutenir et amplifier la mobilisation lancée par les cardiologues : « La cardiologie ne répond plus ».
- Suspendre l'alimentation du DMP.
- Organiser des sorties massives de l'OPTAM et de l'OPTAM-CO.
- Soutenir l'opération Bruxelles.
- Rejoindre les actions prévues du 5 au 15 janvier avec manifestation le 7 janvier.
- Suspendre la participation à la PDSES et à la PDSA.

---

### 2. Mobilisation spécifique des pédiatres.

Le Conseil d'Administration, réuni en visioconférence, appelle l'ensemble des pédiatres à :

- la **fermeture des cabinets de pédiatrie du lundi 5 au jeudi 15 janvier**,  
avec une importante **manifestation le mercredi 7 janvier**,
- la **grève de la permanence de soins** ambulatoire (PDSA) et en établissements de santé (PDSES),
- l'envoi d'une lettre ouverte aux députés,
- Suspendre l'alimentation du DMP,
- Sorties de l'OPTAM et de l'OPTAM-CO,
- Refus du 1/3 payant, sauf si CMU ou difficultés financières des parents,
- Refus de la carte vitale, et réalisation de feuilles de soins « papier », sauf dans cas sus-cités,

Le **SNPF** met à votre disposition plusieurs outils pour accompagner votre mobilisation :

- un argumentaire complet,
- une lettre d'information aux parents,
- un courrier type à destination des députés,
- des réunions d'information en régions, animées par les délégués régionaux, avec participation du bureau national et, chaque fois que ce sera possible du ou des délégués régionaux de l'AFPA.

## Conclusion :

**Une alerte majeure pour l'avenir du système de santé !**

**La grève n'est pas un geste de confort.**

**Elle est l'expression d'une alerte grave, l'alerte du risque de désorganisation durable du système de soins, d'aggravation de la pénurie médicale et de baisse de la qualité des prises en charge.**

**D<sup>r</sup> Eric SELLAM**  
Président

**D<sup>r</sup> Frédéric COUTTENIER**  
Premier Vice-Président

**D<sup>r</sup> Jean-François PUJOL**  
Secrétaire général